

Table des Matières

Offices compétents	2
Service des étrangers	2
Agence fédérale pour l'emploi	3
Service de santé publique	3
Centre pour l'emploi	3
Services de la jeunesse	6
Police	8
Droits vis-à-vis de la police	8
Compétences de la police	9
Services sociaux	10

Offices compétents

Service des étrangers

Vous souhaitez vivre en Allemagne, mais vous venez d'un autre pays ?

Il existe certaines règles pour l'entrée et le séjour. Le service des étrangers (Ausländerbehörde) est chargé d'appliquer ces règles. Il existe différentes dispositions. Elles dépendent du fait que

- vous demandez l'asile
- vous arrivez d'un pays tiers
- vous venez d'un pays de l'UE.

💡 Vous avez fui l'Ukraine en raison de la guerre ? Dans ce cas, des règles spéciales s'appliquent.

Asile

L'asile est un droit protégé en Allemagne. Cela sert à offrir une protection aux personnes venant d'autres parties du monde contre la violence, la guerre et la terreur. L'Office fédéral de l'immigration et des réfugiés (BAMF) décide, dans le cadre de la procédure d'asile, si vous avez droit à une telle protection.

Pour plus d'informations, cliquez ici :

-  [Site web du BAMF - Asile](#)
-  [Portail de services de l'Oberbergischer Kreis](#)

Entrée en tant que membre d'un pays tiers

Vous venez d'un **pays tiers**? Vous n'avez pas la nationalité allemande ou d'un pays de l'UE ? Dans ce cas, vous devez avoir un visa national à l'entrée. Vous souhaitez rester durablement en Allemagne ? Dans ce cas, vous devez demander un titre de séjour après votre arrivée en Allemagne. Pour ce faire, présentez-vous au [Bürgerservice](#) avec votre résidence principale. Pour plus d'informations, cliquez ici :

-  [Site web du BAMF - Immigrants de pays tiers](#)
-  [Portail de services de l'arrondissement d'Oberberg](#)

Entrée en tant que citoyen de l'UE

Vous êtes citoyen d'un **État membre de l'UE** ? Vous souhaitez travailler, étudier ou suivre une formation en Allemagne ? Les règles de l'UE vous permettent de venir en Allemagne sans visa pendant trois mois. Vous avez besoin d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité pour entrer dans le pays.

Pour plus d'informations, cliquez ici :

-  [Site web du BAMF - Immigrants d'Europe](#)
-  [Portail de services de l'arrondissement d'Oberberg](#)

Entrée en provenance d'Ukraine

Vous avez fui l'**Ukraine** en raison de la guerre ? Dans ce cas, vous recevrez un permis de séjour humanitaire temporaire. Après votre arrivée, vous devez demander un titre de séjour et vous présenter au [service des citoyens](#) avec votre résidence principale.

Vous trouverez de plus amples informations ici :

 [Portail de services de l'arrondissement d'Oberberg](#)

Coordonnées de contact:

 [Stahlstraße 5, 51645 Gummersbach](#)

 [+492261883202](#)

Agence fédérale pour l'emploi

Votre procédure d'asile est en cours ? Ou vous êtes toléré(e) ?

Dans ce cas, l'agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) est votre point de contact. Ils vous aident à répondre aux questions concernant la transition entre l'école et le travail (orientation professionnelle). Ils vous placent dans un emploi. Et ils conseillent sur la formation professionnelle continue.

L'Agence fédérale pour l'emploi est compétente pour tout ce qui concerne le travail. Vous cherchez un emploi ? Vous avez besoin d'aide pour choisir une profession ? Vous souhaitez faire reconnaître vos diplômes ? Alors adressez-vous à l'Agence fédérale pour l'emploi.

Important : il n'y a pas de consultation sans rendez-vous !

Prendre contact :

 [Singerbrinkstraße 43, 51643 Gummersbach](#)

 [+498004555500](#)

Vous êtes reconnu(e) ?

Alors le [jobcenter](#) (Jobcenter) est votre point de contact. Ils vous conseillent et vous placent sur le marché du travail.

Service de santé publique

Vous trouverez ici de l'aide sur différents thèmes liés à la santé :

 [Service de santé publique](#)

Centre pour l'emploi

Vous êtes reconnu et vous cherchez du travail ?

Le Jobcenter (Jobcenter) est votre contact si vous n'avez pas de travail. Le centre vous aide financièrement. Il vous place dans des emplois et des formations qualifiantes.

Prenez rendez-vous au Jobcenter de votre lieu de résidence.

- Vous y serez enregistré(e) comme client(e).
- On y enregistre votre parcours.
- Vous y prenez rendez-vous avec le service des prestations.
- Vous y prenez rendez-vous avec le service de l'emploi.
- C'est là que vous vous inscrivez comme demandeur d'emploi.

Vous avez déjà suivi un cours d'intégration ? Apportez votre certificat. Sinon, apportez l'engagement à suivre le cours.

Vous avez des documents relatifs à votre scolarité ou à votre formation ? Vous avez des certificats de travail ? Vos diplômes étrangers ont été reconnus ? Apportez-les, s'il vous plaît. Faites état de compétences particulières (artisanat, connaissances linguistiques).

Les collaborateurs traitent vos données de manière confidentielle. Réfléchissez avant le rendez-vous au domaine d'activité qui vous intéresse.

Vous avez un accompagnateur bénévole ? Dans ce cas, vous devez lui donner une procuration. Celle-ci doit être entièrement remplie et signée par les deux parties.

 Certains jours, il est possible de passer sans rendez-vous. Sur les sites web, vous trouverez les heures d'ouverture actuelles et tous les numéros de téléphone en fonction de votre lieu de résidence :

Jobcenter Bergneustadt

 [Otheistr. 2a, 51702 Bergneustadt](#)

 [+49 \(0\) 2261501850](#)

 <https://www.jobcenter-oberberg.de/bergneustadt.php>

Jobcenter Engelskirchen

 [Engelsplatz 8, 51766 Engelskirchen](#)

 [+49 \(0\) 2263968780](#)

 <https://www.jobcenter-oberberg.de/engelskirchen.p...>

Jobcenter Gummersbach

 [Fabrikstraße 2-4, 51643 Gummersbach](#)

 [+49 \(0\) 226181560](#)

 <https://www.jobcenter-oberberg.de/gummersbach.php>

Jobcenter Hückeswagen

📍 [Marktstraße 2, 42499 Hückeswagen](#)

☎ [+49 \(0\) 2192936780](#)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/hueckeswagen.php>

Jobcenter Lindlar

📍 [Borromäusstraße 1, 51789 Lindlar](#)

☎ [+49 \(0\) 2266805950](#)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/lindlar.php>

Jobcenter Marienheide

📍 [Jahnstraße 13, 51709 Marienheide](#)

☎ [+49 \(0\) 2264200970](#)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/marienheide.php>

Jobcenter Morsbach

📍 [Wisseraue 1, 51597 Morsbach](#)

@ Jobcenter-Oberberg.Morsbach@jobcenter-ge.de

☎ [+49 \(0\) 2294993780](#)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/morsbach.php>

Jobcenter Nümbrecht

📍 [Wiesenstraße 16a, 51588 Nümbrecht](#)

@ Jobcenter-Oberberg.Nuembrecht@jobcenter-ge.de

☎ [+49 \(0\) 2293816780](#)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/nuembrecht.php>

Jobcenter Radevormwald

📍 [Carl-Diem-Straße 5, 42477 Radevormwald](#)

@ Jobcenter-Oberberg.Radevormwald@jobcenter-ge.de

☎ [+49 \(0\) 2195927740](#)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/radevormwald.php>

Jobcenter Reichshof

📍 [Hauptstraße 12, 51580 Reichshof](#)

✉ [@Jobcenter-Oberberg.Reichshof@jobcenter-ge.de](mailto:Jobcenter-Oberberg.Reichshof@jobcenter-ge.de)

☎ [+49 \(0\) 2296999000](tel:+49(0)2296999000)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/reichshof.php>

Jobcenter Waldbröl

📍 [Vennstr. 13a, 51545 Waldbröl](#)

☎ [+49 \(0\) 2291909420](tel:+49(0)2291909420)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/waldbroel.php>

Jobcenter Wiehl

📍 [Weiherplatz 1, 51674 Wiehl](#)

☎ [+49 \(0\) 2262999470](tel:+49(0)2262999470)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/wiehl.php>

Jobcenter Wipperfürth

📍 [Gladbacher Str. 51, 51688 Wipperfürth](#)

☎ [+49 \(0\) 2267872710](tel:+49(0)2267872710)

🌐 <https://www.jobcenter-oberberg.de/wipperfuerth.php>

💡 Vous trouverez ici des informations et des conseils supplémentaires : [Accès au marché du travail](#).

Votre procédure d'asile est en cours ? Ou votre demande a été rejetée ?
Dans ce cas, adressez-vous à l'[Agence fédérale pour l'emploi](#).

Mots-clés : travail, chômage, revenu de citoyenneté, aide financière, argent, trouver un travail, demandeur d'emploi

Services de la jeunesse

Les droits de l'enfant sont importants

Chaque enfant mérite d'être respecté et aimé. C'est pourquoi l'éducation dans le respect des droits de l'enfant est importante pour l'enfant et pour toute la famille.

Les droits de l'enfant sont des droits auxquels chaque enfant et chaque jeune de moins de 18 ans a droit.

Si un enfant est en danger dans sa famille ou chez une autre personne, ou s'il vit dans un état d'abandon, l'office de la jeunesse peut prendre cet enfant en charge.

Le Jugendamt (Jugendamt) est l'organisme responsable de "l'aide publique à la jeunesse" et doit en ce sens :

- encourager les personnes dans leur développement individuel et social et les aider à éviter ou à réduire les désavantages.
- conseiller et soutenir dans l'éducation.
- aider à maintenir ou à créer des conditions de vie positives pour les jeunes et leurs familles.
- protéger les enfants et les jeunes des dangers qui menacent leur bien-être.

💡 Si vous avez un enfant, le Jugendamt vous contactera après quelques semaines pour vous rendre visite. Vous pouvez ainsi faire connaissance avec le service de la jeunesse et recevoir des informations et des offres importantes. Cette visite est volontaire et gratuite pour vous.

Important : les enfants et les jeunes peuvent contacter l'office de la jeunesse sans que leurs parents le sachent !

👥 Les mineurs non accompagnés qui ont fui relèvent du droit de l'aide à la jeunesse. Le Jugendamt est également compétent en la matière.

Tout le monde peut s'adresser gratuitement au Jugendamt.

Voici comment trouver le Jugendamt dans votre localité :

Kreisjugendamt (Bergneustadt, Engelskirchen, Hückeswagen, Lindlar, Marienheide, Morsbach, Nümbrecht, Reichshof und Waldbröl)

📍 [Am Wiedenhof 5, 51643 Gummersbach](#)

☎ [+492261885198](#)

Jugendamt Gummersbach

📍 [Rathausplatz 1, 51643 Gummersbach](#)

☎ [+492261871218](#)

Jugendamt Radevormwald

📍 [Kaiserstraße 140, 42477 Radevormwald](#)

☎ [+4921956060](#)

Jugendamt Wiehl

📍 [Bahnhofstraße 1, 51674 Wiehl](#)

☎ [+49226299401](#)

Jugendamt Wipperfürth

📍 [Wupperstraße 12, 51688 Wipperfürth](#)

☎ [+49226764501](#)

Police

La police a pour mission de nous protéger des dangers. En outre, elle élucide les crimes. Elle n'a rien à voir avec les services secrets ou la politique.

Il y a un danger ? Dans ce cas, tu peux contacter la police à tout moment au ☎ [110](#) . L'appel est gratuit.

Postes de police de l'arrondissement d'Oblerberg :

Polizei Bergneustadt, Gummersbach, Engelskirchen, Marienheide, Wiehl

📍 [Hubert-Sülzer-Straße 2, 51643 Gummersbach](#)

☎ [+49 \(0\) 226181993421](#)

Polizei Hückeswagen, Lindlar, Radevormwald, Wipperfürth

📍 [Lüdenscheider Straße 10, 51688 Wipperfürth](#)

☎ [+49 \(0\) 226181993621](#)

Polizei Morsbach, Nümbrecht, Reichshof, Waldbröl

📍 [Brölbahnstraße 17 a, 51545 Waldbröl](#)

☎ [+49 \(0\) 226181993521](#)

Droits vis-à-vis de la police

Que peut faire la police ?

La police peut vous demander vos papiers d'identité. Si vous n'êtes pas soupçonné d'un délit précis ou si vous n'avez pas de preuves d'un autre suspect sur vous, la police n'a pas le droit de vous fouiller. Il en va de même pour votre logement : votre logement ne peut être fouillé que si vous êtes soupçonné d'un délit ou si la police soupçonne la présence d'une personne suspectée dans votre logement. Si la police annonce qu'elle veut quand même vous fouiller ou fouiller votre appartement, vous devez toutefois dire que vous n'êtes pas d'accord. Si vous ne dites rien, vous êtes considéré comme ayant donné votre accord. Vous avez dit non ? La police fouille quand même votre appartement ? Dans ce cas, la police est en infraction. Dans

ce cas, adressez-vous à un centre de conseil, à un avocat ou à une avocate. Vous avez le droit de téléphoner pendant une perquisition. Vous pouvez également faire venir quelqu'un. Cette personne peut alors également être un témoin et vous aider. En général, la police a besoin d'un mandat judiciaire.

💡 Les femmes peuvent demander à voir une femme policier si elles doivent être fouillées elles-mêmes.

Si vous êtes au volant d'un véhicule, la police peut vous demander vos papiers d'identité, votre permis de conduire et votre carte grise. La police peut également vous demander de vous arrêter et de quitter le véhicule. La police peut également vérifier si vous avez un triangle de signalisation et une trousse de secours. Ils ne peuvent toutefois pas fouiller votre véhicule ou tester votre aptitude à conduire en vous soumettant à différents tests (par exemple, marcher sur une ligne droite) s'il n'y a pas d'indices clairs d'alcool ou de drogue dans votre cas. Si la police le fait quand même ou le demande, vous devez refuser de donner votre accord. Si la police vous force à le faire, elle commet une infraction.

💡 Si vous ne dites rien, cela sera considéré comme un consentement.

La police ne peut effectuer un test sanguin ou urinaire que si vous êtes accusé d'un délit. En règle générale, la police doit avoir l'accord d'un juge pour cela. Ce n'est que lorsqu'il est nécessaire de réagir immédiatement (par exemple parce qu'il n'est plus possible de prouver la présence de drogue ou d'alcool par la suite) que la police peut agir sans l'accord d'un juge. Il est toutefois important qu'il y ait vraiment des indices de consommation d'alcool ou de drogue. La police ne peut pas procéder à ces tests de manière arbitraire. Si un policier ou une policière veut effectuer un test sanguin ou urinaire sans raison compréhensible, vous pouvez refuser votre consentement.

La police ne peut pas non plus vous emmener au poste de police sans raison valable. Si un policier vous demande de l'accompagner, vous pouvez là aussi refuser de donner votre accord. Si vous êtes tout de même emmené, la police se rend coupable d'une infraction. Dans ce cas, vous devriez contacter un(e) avocat(e). Si vous ne connaissez pas d'avocat(e), vous pouvez contacter le [service d'urgence juridique en matière pénale](#) de l'Association des défenseurs pénaux de Berlin (☎) au numéro de téléphone ☎ [01723255553](tel:01723255553) et demander de l'aide. Les collaborateurs de ce service sont joignables jour et nuit.

Si vous êtes interrogé par la police, vous pouvez refuser de témoigner. Cela signifie que vous n'êtes pas obligé de répondre à leurs questions. Sans avocat(e), vous ne devez pas répondre aux questions. Si vous recevez une invitation écrite de la police, vous n'êtes pas obligé de vous y rendre. Seules les invitations du parquet ou d'un tribunal doivent être suivies. Contactez impérativement un(e) avocat(e) au préalable.

Vous avez le droit de demander la carte de service des policiers ou des policières et de noter leurs coordonnées. C'est important si vous souhaitez déposer une plainte pénale par la suite. Il est également toujours utile de demander aux passants d'observer la situation. Vous aurez ainsi des témoins. Important : vous devez déposer une plainte pénale dans les trois mois suivant l'incident. Vous pouvez le faire directement auprès du ministère public. Vous n'avez donc pas besoin de vous rendre à la police.

Compétences de la police

Ce que la police peut ou ne peut pas faire est défini par des lois. Par exemple, pour fouiller un appartement, elle a besoin de l'autorisation d'un juge. Sauf s'il y a un grand danger pour une personne dans l'appartement.

N'essayez pas de corrompre la police. Les tentatives de corruption des policiers sont sévèrement punies en Allemagne.

Quand dois-je appeler la police ?

Vous ou une autre personne êtes en danger ? Vous avez été témoin d'un crime ? Dans ce cas, appelez la police.

Il peut s'agir d'une agression. Ou un cambriolage. Le vol, l'incendie volontaire et les dégâts matériels en font également partie. Les abus sexuels, les blessures corporelles ou les menaces sont également du ressort de la police. Vous devriez également appeler la police en cas de violence domestique.

Si vous composez le numéro d'urgence ☎ [110](tel:110), la police sera chez vous le plus rapidement possible.

Important : si vous avez été victime de violence de droite, raciste, antisémite, islamophobe, homophobe ou transphobe, vous pouvez toujours vous adresser à la police.

Vous pouvez également appeler la police pour ce que l'on appelle une infraction. Par exemple, si quelqu'un ne respecte pas les heures de repos et écoute de la musique à fond la nuit.

Si vous remarquez une radicalisation politique ou religieuse de jeunes adultes dans votre entourage, vous pouvez également le signaler à la police. Vous pouvez également contacter le service de conseil sur la radicalisation du BAMF à cet effet, à l'adresse ☎ [09119434343](tel:09119434343) en plusieurs langues.

Services sociaux

Vous n'êtes pas en mesure de travailler et vous avez besoin d'une aide financière ?

Vous pouvez recevoir une aide financière si vous n'êtes pas en mesure de travailler. Cette aide est appelée aide sociale (Sozialhilfe). Elle vous soutient si vous n'avez pas assez d'argent pour vivre. L'aide sociale est fournie par les services sociaux (Sozialämter) de l'Oberbergischer Kreis. Vous pouvez bénéficier de l'aide sociale :

- pour la sécurité de base à la retraite.
- si vous n'êtes pas en mesure de travailler plus de trois heures par jour dans un avenir prévisible.
- si vous avez besoin de soins et que vous n'êtes pas assuré(e).
- pour vos besoins pour la vie.
- pour surmonter des difficultés sociales.
- pour votre santé si vous n'êtes pas assuré.
- pour les situations de vie que vous ne pouvez pas gérer seul(e).

Si vous avez besoin d'aide, adressez-vous au service social de votre lieu de résidence. Vous devez y indiquer si vous possédez des biens de valeur. Il peut s'agir par exemple de bijoux ou de voitures. Vous signez quelques documents et déclarations. L'office social examine ensuite si vous pouvez obtenir une aide financière.

Demandez à l'office social quels documents vous devez apporter lors d'un rendez-vous !

Autres prestations que vous pouvez recevoir de l'office social :

- des bons pour les bébés (par exemple pour les premières choses dont vous avez besoin)
- De l'argent pour les enfants scolarisés (par exemple, des excursions avec l'école ou pour le sport)
- De l'argent pour les repas à l'[école](#) ou [à la garderie](#)
- De l'argent pour une personne qui aide votre enfant à faire ses devoirs pour l'école.

Vous trouverez de plus amples informations ici : [Éducation et participation](#) et [Site web BUT.](#)

Vous pouvez également trouver de l'aide sur les sujets suivants :

- Programme d'activités et d'emploi
- Demandes d'allocations de logement et de permis de logement
- Certificats de maladie, autorisations pour les opérations et autres traitements

Prenez rendez-vous au bureau d'aide sociale de votre localité :

Sozialamt Bergneustadt

📍 [Kölner Str. 256, 51702 Bergneustadt](#)

☎ [+492261404101](#)

Sozialamt Engelskirchen

📍 [Engels-Platz 4, 51766 Engelskirchen](#)

☎ [+492263830](#)

Sozialamt Gummersbach

📍 [Rathausplatz 1, 51643 Gummersbach](#)

☎ [+492261871218](#)

Sozialamt Hückeswagen

📍 [Bahnhofsplatz 14,, 42499 Hückeswagen](#)

@ Astrid.Troeder@hueckeswagen.de

☎ [+49219288234](#)

Sozialamt Lindlar

📍 [Borromäusstraße 1, 51789 Lindlar](#)

@ bruno.schneider@lindlar.de

☎ [+49226696228](tel:+49226696228)

Sozialamt Marienheide

📍 [Hauptstraße 20, 51709 Marienheide](#)

@ paul.ped@marienheide.de

☎ [+4922644044167](tel:+4922644044167)

Sozialamt Morsbach

📍 [Bahnhofstraße 2, 51597 Morsbach](#)

@ Sylke.goerres@gemeinde-morsbach.de

☎ [+492294699351](tel:+492294699351)

Sozialamt Nümbrecht

📍 [Hauptstraße 16, 51588 Nümbrecht](#)

☎ [+492293302155](tel:+492293302155)

Sozialamt Radevormwald

📍 [Hohenfuhrstraße 13, 42477 Radevormwald](#)

☎ [+4921956060](tel:+4921956060)

Sozialamt Reichshof

📍 [Hauptstraße 12, 51580 Reichshof](#)

@ info@reichshof.de

☎ [+492296801227](tel:+492296801227)

Sozialamt Waldbröl

📍 [Nümbrecht Str. 19, 51545 Waldbröl](#)

✉ [@sozialamt@waldbroel.de](mailto:sozialamt@waldbroel.de)

☎ [+492291850](tel:+492291850)

Sozialamt Wiehl

📍 [Homburger Straße 7, 51674 Wiehl](#)

☎ [+49226299270](tel:+49226299270)

Sozialamt Wipperfürth

📍 [Marktplatz 1,, 51688 Wipperfürth](#)

☎ [+492267640](tel:+492267640)